Rentrée scolaire 2023



Les inscriptions des enfants nés en 2020 auront lieu du samedi 18 février au samedi 18 mars 2023

VOUS DEVREZ VOUS PRÉSENTER EN MAIRIE, AU SERVICE RÉGIE AVEC LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS SUIVANTS:

- Livret de famille
- Pièces d'identité des parents
- Carnet de santé de l'enfant
- Justificatif de domicile sur la commune
- Matricule de la Caisse d'allocations familiales
- Document justifiant de la garde de l'enfant, si vous êtes séparé-e-s ou divorcé-e-s
- Des coordonnées employeur(s), adresse et téléphone.



RENSEIGNEMENTS > au 01 69 46 72 20 Régie unique.

HORAIRES DU SERVICE > lundi de 13h à 17h30 mardi, jeudi & vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 samedi de 9h à 12h.